EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2023.002

L'an deux mil vingt trois, le douze janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socio-culturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice	: 14
Présents	: 11
Procurations	: 3
Votants	: 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2023

Étaient présents : CARRÉ Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, NOËL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, THOMAS Corinne.

Absents avec procuration :
Mme Aline MAITREPIERRE a donné procuration à Mme Bénédicte PRON ;
Mme SENOTIER Sandrine a donné procuration à Mme Liliane COQUERY ;
M. Jean-Pierre TOUZERY a donné procuration à Mme Ophélie FOURNIER.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. CARRÉ Christian

Objet : Requalification du Centre-bourg (Rue Amagat) – Demande de subvention

Saint-Satur se situe sur un axe de circulation incontournable du territoire, avec son pont reliant les régions Bourgogne-Franche Comté et Centre-Val de Loire, qui a fondé historiquement son développement. Elle rassemble la plus importante offre de services, de commerces et de loisirs du territoire intercommunal pour la population locale comme pour les nombreux touristes affluant vers Sancerre.

Depuis plusieurs années, la commune voit son dynamisme décroitre.
Dans le cadre de sa labellisation fin 2020 au titre du dispositif national Petites Villes de Demain, aux côtés de la commune de Sancerre, la commune souhaite travailler sur l'attractivité de son centre-bourg.

Il est apparu essentiel de s'engager dans un premier temps sur la requalification de l'ancien axe principal du centre-bourg : la rue Amagat (et ses deux venelles adjacentes, Jules Triboudet et François Villon) s'avère être l'ancienne rue principale de la commune qui subit aujourd'hui un fort défaut d'attractivité. L'objectif est de redonner vie à cette rue en la reconnectant avec la nouvelle rue principale de Saint-Satur, la rue du Commerce, afin d'inciter les piétons à emprunter cet axe. La commune souhaite mettre en valeur le potentiel historique de cette rue, mais aussi son potentiel artistique (artistes et association

culturelle présents dans la rue). Elle souhaite que cet espace redevienne un lieu de vie commune tout en tentant de redonner place à la nature en ville.
La commune a engagé une consultation de maîtrise d'œuvre afin de procéder à l'aménagement de cette rue, fortement dégradée, située en centre-bourg et de ses abords immédiats.

Les travaux porteront notamment sur :

- L'aménagement de la chaussée avec la création d'un espace partagé permettant la sécurisation de la circulation piétonne et cycliste, la gestion des parkings
- L'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécom, éclairage public, fibre) en concertation avec les concessionnaires
- La réfection/modification de la gestion des eaux pluviales
- La création d'espaces verts dans la mesure du possible, permettant la végétalisation des espaces publics
- La réfection de la structure de chaussée
- Le traitement des intersections
- La préservation et mise en valeur des éléments historiques existant (pierres, pavages anciens…)
- L'aménagement d'un sens unique rue Amagat et plan de circulation du centre bourg
- L'étude d'intégration d'un point de collecte et de tri des déchets
- Les dispositifs de sécurité/stationnement, la pose de mobilier urbain et la signalisation horizontale et verticale.

Les travaux sont à débuter dès septembre 2023.

Le coût de l'opération est estimé à :

Nature des dépenses	Coût
Travaux	570 031 €
Maitrise d'œuvre	32 605,77 €
Total	602 636,77 €

Le Plan de financement envisagé de l'opération est le suivant :

Financeur	Taux de subvention	Montant
Préfecture - DETR ou DSIL	40 %	241 042 €
Région - CRST	10 %	60 200 €
Commune	50 %	301 394,77 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ARRETE les modalités de financement de la réalisation des travaux de requalification de la rue Amagat (centre-bourg) telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Préfecture au titre de la DSIL ou de la DETR et de la Région Centre Val de Loire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert en cas d'éligibilité du projet.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 13 janvier 2023

le Maire, Christian DELESGUES le Secrétaire, Christian CARRÉ

MAIRIE de SAINT-SATUR 18 (Cher)

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 13 janvier 2023